Nations Unies

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Quinzième session (29 mai-1er juin 2007)

Assemblée générale

Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément nº 39 (A/62/39)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément nº 39 (A/62/39)

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Quinzième session (29 mai-1er juin 2007)

Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0255-2299

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
I.	Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa quinzième session	1	1
II.	Réunion plénière de haut niveau	2–42	4
	A. Ouverture de la session	2–4	4
	B. Présentation des rapports sur l'état de l'application des instruments en vigueur	5–6	4
	C. Débat	7–42	4
III.	Débat thématique : le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	43–75	10
IV.	Rapport du Groupe de travail	76–78	16
V.	Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité	79–81	17
VI.	Projet de rapport	82–84	18
VII.	Clôture de la session	85–86	19
VIII.	Questions d'organisation	87–94	20
	A. Dates et lieu de la session	87–89	20
	B. Participation	90	20
	C. Élection des membres du Bureau	91–92	20
	D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	93–94	21
Annexes			
I.	Liste des participants à la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud		22
II.	Liste des documents dont était saisi le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa quinzième session		24

Chapitre premier

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa quinzième session

1. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions ci-après à sa quinzième session :

Décision 15/1
Coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Réaffirmant la résolution 33/134 du 19 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée générale a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement[1],

Rappelant les résolutions 60/212 du 22 décembre 2005, 57/270 B du 3 juillet 2003 et les autres résolutions relatives à la coopération Sud-Sud de l'Assemblée générale,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005[2],

Rappelant en outre la résolution 49/96 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, relative à une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, se félicitant du soutien apporté à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et conscient du rôle accru assumé par l'Organisation des Nations Unies dans l'appui aux activités de coopération économique entre pays en développement,

Prenant acte de la Déclaration de La Havane[3] et du Programme d'action de La Havane[4] adoptés par le premier Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane le 14 avril 2000, la Déclaration de Doha[5] et le Plan d'action de Doha[6], adoptés à Doha par le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu du 12 au 16 juin 2005, la Déclaration de Marrakech et le Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud, adoptés par la Conférence ministérielle sur la coopération Sud-Sud tenue à Marrakech (Maroc) le 16 décembre 2003, ainsi que les autres conférences de suivi de haut niveau, qui ont accordé un rang de priorité élevé à la coopération Sud-Sud pour que les pays en développement puissent relever les nouveaux défis du développement,

Prenant note des rapports établis pour la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud[7],

---

[1] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.
[2] Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.
[3] Voir A/55/74, annexe I.
[4] Ibid., annexe II.
[5] A/60/111, annexe I.
[6] Ibid., annexe II.
[7] SSC/15/1 et SSC/15/2.

1. *Souligne* que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter;

2. *Encourage* tous les États Membres à approfondir, à intensifier et à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre de la coopération triangulaire, dans tous ses aspects, et ce au titre d'un processus permanent et vital qui doit permettre de relever les défis auxquels font face les pays du Sud, particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays sortant d'un conflit ou d'une situation de crise;

3. *Encourage* la communauté internationale, et en particulier les institutions financières internationales, à prêter leur concours aux pays en développement, notamment dans le cadre de la coopération triangulaire;

4. *Réitère* l'importance de l'aide au développement fournie par les pays développés pour favoriser, entre autres, la coopération Sud-Sud;

5. *Engage instamment* les organisations et organes du système des Nations Unies à intégrer, dans leurs programmes et dans leurs activités à l'échelon du pays et celles de leurs bureaux de pays, des modalités d'appui à la coopération Sud-Sud, en faisant davantage appel aux capacités disponibles dans le Sud et en favorisant les échanges sur les pratiques optimales, et, à cet égard, note que la coopération Sud-Sud demeure l'un des domaines qui ont le plus besoin des ressources et de l'assistance des fonds et programmes;

6. *Réaffirme* que les ressources ordinaires existantes continueront de financer les activités du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, tout en encourageant le Groupe spécial à étudier et à prendre des initiatives de mobilisation des ressources intensives et novatrices pour attirer davantage de ressources, tant financières qu'en nature, afin de compléter les ressources ordinaires et les autres fonds déjà alloués à des activités intéressant la coopération Sud-Sud;

7. *Constate* qu'il est nécessaire de renforcer et de dynamiser davantage la coopération Sud-Sud et invite l'Assemblée générale à envisager de convoquer, en 2008 ou au plus tard au premier semestre de 2009, une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires et à cet égard, invite également l'Assemblée générale à réfléchir à la nature, aux dates et aux modalités de cette conférence, en utilisant au mieux les mécanismes de coordination existants du système des Nations Unies;

8. *Se félicite* de l'offre généreuse de l'Argentine d'accueillir une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud; et recommande que le Président de l'Assemblée générale confie au Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud le soin d'entreprendre les consultations nécessaires en vue de l'organisation de la conférence envisagée;

9. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de lui faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à sa seizième session.

Décision 15/2
Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Prenant en considération les vues exprimées lors de sa quinzième session,

Approuve l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa seizième session, qui doit se tenir en 2009 :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires et des nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud.
3. Mesures découlant des sessions précédentes du Comité de haut niveau, notamment de sa quinzième session en 2007.
4. Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement :
   a) Application des directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement;
   b) Arrangements organisationnels, administratifs et financiers du Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui de la coopération Sud-Sud.
5. Débat thématique (thème à déterminer sur la base des consultations que le Bureau du Comité de haut niveau tiendra avec les États Membres).
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
7. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité de haut niveau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa seizième session.

Chapitre II
Réunion plénière de haut niveau

A. Ouverture de la session

2. À la 1re séance, le 29 mai 2007, le Président de la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, la Présidente de l'Assemblée générale a fait une déclaration.

4. Toujours à la même séance, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une déclaration.

B. Présentation des rapports sur l'état de l'application des instruments en vigueur

5. À ses 1re et 2e séances, le 29 mai 2007, et à ses 3e et 4e séances, le 30 mai 2007, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné les points 2 et 3 de son ordre du jour.

6. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a présenté les rapports suivants :

a) Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, des nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et des décisions du Comité (SSC/15/1);

b) Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (SSC/15/2).

C. Débat

7. Les participants au débat général du Comité de haut niveau ont passé en revue la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (1978), des nouvelles orientations approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/119 du 20 décembre 1995 et des décisions prises par le Comité.

8. Durant le débat, il est apparu clairement qu'il fallait se pencher sur la coopération Sud-Sud dans le contexte du phénomène de mondialisation rapide, qui se caractérise par une nouvelle dynamique commerciale et des progrès technologiques fulgurants, ainsi qu'une évolution des réalités sociales, économiques et politiques, en particulier dans les pays du Sud. Les participants ont noté que le programme de la coopération Sud-Sud s'était enrichi de questions de développement plus larges et transnationales, notamment la bonne gouvernance, la sécurité alimentaire, les maladies pandémiques comme le paludisme et le VIH/sida, et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. À cet égard, il a également été souligné que les moyens techniques des pays en développement et le renforcement

de leurs capacités en général devraient continuer d'occuper une place prioritaire dans ce programme.

9. Tout au long du débat, les États Membres ont constaté l'accroissement du volume et du rythme des échanges Sud-Sud dans les domaines du commerce, de la finance, des technologies et du développement. Ils ont en outre observé que la coopération Sud-Sud permettait de promouvoir le développement, mais aussi des valeurs plus larges énoncées dans la Charte des Nations Unies, notamment d'autres aspects de l'amélioration de la condition humaine. Un grand nombre de délégations ont noté avec satisfaction l'accroissement de la coopération entre les pays en développement, même si certaines ont fait observer qu'il restait encore à exploiter pleinement le potentiel du Sud en faveur de la coopération Sud-Sud.

10. Les participants ont également constaté que la coopération Sud-Sud jouait un rôle capital dans l'accélération du développement et l'aide apportée aux pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays de l'Afrique subsaharienne, en vue de leur permettre de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont toutefois mis l'accent sur le fait que la coopération Sud-Sud ne pouvait remplacer la coopération Nord-Sud, mais devait plutôt compléter celle-ci ainsi que d'autres formes classiques d'aide au développement. Certaines délégations ont cependant fait remarquer qu'une telle perspective reflétait la crainte qu'avaient les pays en développement de perdre l'aide au développement fournie par les pays du Nord.

11. Les participants se sont accordés à dire qu'à l'échelle mondiale le cadre de développement devrait être conçu de façon à rendre compte du nouveau dynamisme du Sud tout en veillant à représenter équitablement les pays en développement. S'il est vrai qu'un grand nombre de pays ont considérablement amélioré leurs perspectives économiques, les prévisions globales étaient contrastées en raison de l'accentuation des écarts de revenus entre un certain nombre de pays de l'hémisphère Sud. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la persistance de disparités et d'une répartition inégale des richesses entre les pays du Sud dans leur ensemble et au sein de ceux-ci. Il a été noté que même les indicateurs classiques servant à déterminer l'aide à apporter, comme le produit intérieur brut, pouvaient induire en erreur compte tenu du fait qu'ils étaient susceptibles de masquer les inégalités existant dans un pays.

12. Afin de remédier à ces inégalités, il a été suggéré de redoubler d'efforts pour mettre en place dans le Sud des partenariats d'un type nouveau, notamment des coopérations triangulaires, et d'encourager le partage des pratiques de référence.

13. Il a également été suggéré de tirer le meilleur parti des initiatives de développement en établissant des partenariats novateurs et non sélectifs avec des acteurs non étatiques tels que les organisations de la société civile, les entreprises du secteur privé et les réseaux informels.

14. À cet égard, un grand nombre de délégations ont mis en évidence le rôle majeur joué par les pays à revenu intermédiaire en tant que bénéficiaires mais aussi partenaires dans le cadre des échanges Sud-Sud, notamment dans des domaines tels que l'éducation, l'assistance technique et d'autres secteurs de compétences et de connaissances, avec d'autres pays du Sud. Il a été souligné que ces échanges ne

devaient pas être considérés comme une aide, comme un substitut de l'aide publique au développement ou comme un volet de celle-ci.

15. Les délégations ont souligné que les États Membres et leurs partenaires de développement devaient redoubler d'efforts pour consolider, intensifier et élargir la coopération Sud-Sud dans toutes ses formes, en particulier grâce à la coopération triangulaire, sachant que celle-ci constituait un cadre permanent et indispensable d'aide aux pays du Sud et une contribution précieuse au développement.

16. Les pays en développement ont instamment prié leurs partenaires de développement de tenir les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies en ce qui concerne l'aide publique au développement et l'allégement de la dette, questions devenues particulièrement urgentes en raison de la chute du volume de l'aide extérieure au développement enregistrée ces dernières années.

17. Certaines délégations ont demandé que les États Membres et les organismes des Nations Unies renforcent leur appui à l'établissement de partenariats triangulaires, notamment pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays de l'Afrique subsaharienne à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Il a été suggéré que les pays donateurs réservent une partie de leur aide publique au développement au financement de mécanismes de coopération triangulaire établis par l'intermédiaire de l'ONU et destinés tout particulièrement à des pays de l'Afrique subsaharienne. Une délégation a en outre estimé nécessaire que l'ONU continue de promouvoir la coopération triangulaire, notamment par l'intermédiaire de ses équipes de pays.

18. Les délégations ont été nombreuses à souligner que les partenariats Sud-Sud et triangulaires devaient être établis en réponse à une demande et en veillant à ce que les fournisseurs et les bénéficiaires de l'aide au développement puissent prendre en main les projets et programmes considérés afin de les exécuter efficacement au plan national.

19. Les participants se sont accordés à dire qu'il fallait renforcer les capacités nationales des pays en développement pour accroître l'efficacité de la coopération Sud-Sud. Ils ont également mis en avant l'intégration régionale et sous-régionale en tant que facteur d'amélioration des perspectives économiques, sociales et politiques des pays du Sud.

20. Les participants ont fait remarquer que la coopération Sud-Sud ne devait pas être conçue isolément des efforts de développement menés à l'échelle mondiale, mais qu'elle devait plutôt être en phase avec les accords internationaux, tels que le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et appuyer les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ces principes sont la prise en main par les pays, la priorité aux stratégies de lutte contre la pauvreté des pays bénéficiaires, l'harmonisation avec les processus et méthodes nationaux et l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles des pays bénéficiaires.

21. L'importance de la coopération Sud-Sud a été soulignée dans un certain nombre d'initiatives et lors de diverses conférences telles que celles organisées ces dernières années par le Groupe des 77, le Sommet mondial de 2005 et le

quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à la Havane en septembre 2006. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a été invité à donner suite, s'il y a lieu, à diverses décisions prises lors de sommets du Groupe des 77 et d'autres conférences de haut niveau concernant la coopération Sud-Sud.

22. Certaines délégations ont constaté avec satisfaction que des entités des Nations Unies et des organisations régionales adoptaient de plus en plus souvent dans leurs politiques et leurs programmes opérationnels des démarches allant dans le sens de la coopération Sud-Sud, en particulier dans le cas des obstacles régionaux et transfrontières au développement. Il a également été souligné qu'en raison de leur composition universelle, de leur neutralité et de leur indépendance politique, les organisations du système des Nations Unies constituaient les principaux instruments permettant de catalyser, d'appuyer et de renforcer la coopération Sud-Sud.

23. Les organismes et autres entités des Nations Unies ayant pris part au débat ont mis en évidence des aspects de leurs activités qui allaient dans le sens de la coopération Sud-Sud aux échelons sous-régional, régional et mondial.

24. Aux fins du renforcement de la coopération Sud-Sud, les participants ont invité les institutions des Nations Unies à jouer un rôle de premier plan dans leurs domaines de compétence respectifs en consolidant les partenariats entre pays en développement, en appuyant et diffusant les meilleures pratiques, les savoirs locaux, les savoir-faire et les technologies dans les pays du Sud et en facilitant l'établissement de liens entre les spécialistes et les institutions dans les pays en développement. Les participants ont également recommandé que les aspects de ces questions touchant au commerce soient examinés dans le cadre de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir au Ghana en avril 2008. Enfin, ils ont recommandé plus généralement que la coopération Sud-Sud soit une composante des activités opérationnelles de développement disposant de ressources suffisantes au sein de l'ONU. Le Groupe spécial a par conséquent été encouragé à renforcer le partage de l'information pour la coopération Sud-Sud entre les organismes compétents dans les différents pays en développement.

25. L'ONU a été priée d'intégrer la coopération Sud-Sud en tant que question transversale au cœur de l'ordre du jour pour le développement de tous les organes de l'Organisation au Siège et dans les pays. L'objectif était de faciliter la collecte de davantage de données et l'établissement de rapports, ainsi que d'inciter les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à orienter davantage leur pratique vers la coopération Sud-Sud.

26. Il a été proposé en outre que le système des Nations Unies pour le développement intègre la coopération Sud-Sud dans la conception, l'élaboration et la réalisation de ses programmes ordinaires. En outre, la notion de coopération Sud-Sud devrait être intégrée dans l'examen triennal complet à mi-parcours.

27. L'une des propositions visant à intégrer les politiques et programmes Sud-Sud consistait à s'appuyer plus concrètement sur le système des coordonnateurs résidents pour faciliter l'application au niveau des pays. On a évoqué aussi la nécessité de renforcer et d'étendre le rôle des intermédiaires désignés pour assurer la coopération Sud-Sud dans les pays.

28. De fait, un autre thème clef s'étant dégagé du débat était la nécessité de renforcer et de consolider encore la coopération Sud-Sud grâce aux cadres de

développement nationaux et aux activités des partenaires de développement dans les secteurs public et privé et des organismes des Nations Unies. Alors que certaines organisations des Nations Unies avaient progressé sur la voie de l'intégration de la coopération Sud-Sud dans leurs programmes, on s'est inquiété du fait que la pleine intégration dans ce domaine n'était pas optimale.

29. Le système des Nations Unies, en particulier le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, a été prié de s'intéresser à la question de l'existence d'écarts en matière d'informations et de connaissances concernant la coopération Sud-Sud. Des délégations ont exprimé leur appui à un système d'information organisé et efficace adéquat grâce auquel tous les pays disposeraient de renseignements détaillés sur les capacités des pays du Sud et sur les possibilités de coopération existantes. Ce type de réserve d'information permettrait aussi d'échanger les meilleures pratiques.

30. Les États Membres et le système des Nations Unies ont été priés instamment d'appuyer généreusement le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement. De plus, il a été recommandé que le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud soit renforcé en tant que principal mécanisme de financement de la coopération Sud-Sud.

31. Il a été recommandé que le Comité de haut niveau se réunisse plus fréquemment, il a été suggéré qu'il tienne des réunions intersessions officieuses de façon à pouvoir examiner l'application des décisions.

32. Des délégations ont exprimé le désir d'accroître le financement de projets du système des Nations Unies pour le développement faisant intervenir des stratégies de coopération Sud-Sud. De plus, les États Membres ont déclaré souhaiter que les programmes du PNUD et d'autres programmes des Nations Unies fassent davantage appel aux ressources du Sud, en particulier s'agissant des experts et des compétences spécialisées.

33. Certaines délégations ont souligné que le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies pourrait contribuer à la coopération Sud-Sud du fait des connaissances particulières des coordonnateurs résidents concernant les priorités nationales et les besoins et le potentiel aux niveaux national et régional.

34. Une délégation a suggéré que la révision de la stratégie relative aux nouvelles orientations menée par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud devrait se traduire par l'élaboration d'un cadre destiné à aider les États Membres et les organismes des Nations Unies à promouvoir la coopération Sud-Sud dans les années à venir. Il a été suggéré que dans sa version révisée, la stratégie comporte notamment des initiatives et des instruments qui feraient partie d'un thème intersectoriel des activités opérationnelles pour le développement et du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

35. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud doit assurer une coordination accrue entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Toutefois, si certaines délégations ont déclaré que la coordination et la cohérence étaient nécessaires, d'autres ont souligné qu'il fallait hiérarchiser l'utilisation des ressources rares de façon à améliorer l'exécution des programmes.

36. Un certain nombre d'États Membres ont souligné la nécessité de renforcer la capacité du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, en particulier ses effectifs et son financement, au moyen de propositions concrètes. Accroître les ressources et les capacités du Groupe spécial lui permettrait de mieux s'acquitter de ses tâches.

37. Au-delà du rôle de coordination et de facilitation des réunions et séminaires sur la coopération Sud-Sud, il a été recommandé que le Groupe spécial puisse étendre son rôle à la promotion de mécanismes novateurs pour la coopération Sud-Sud, à l'encouragement de liens interentreprises et à l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

38. Certaines délégations ont souligné les activités de plaidoyer du Groupe spécial, qui diffuse largement et partage les connaissances entre les pays en développement. Ces activités devraient être menées en coordination avec d'autres mécanismes et entités, tels que le Plan d'action stratégique Asie-Afrique et le Centre du Sud. Dans cet esprit, les États Membres ont demandé instamment au Groupe spécial d'intensifier ses efforts de mobilisation des ressources au moyen de nouveaux mécanismes novateurs en vue de contribuer à approfondir les effets des arrangements Sud-Sud et triangulaires.

39. Des délégations ont encouragé le Groupe spécial à contribuer à approfondir les arrangements de coopération Sud-Sud et triangulaires et en particulier à dresser un inventaire détaillé des initiatives menées en la matière. Il lui a également été demandé de faire rapport sur les mesures et les résultats concrets qu'il avait appuyés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. On a précisé aussi qu'il était nécessaire d'indiquer les effets de la coopération Sud-Sud au niveau des pays.

40. Une des différentes recommandations précises faites pour renforcer l'action du Groupe spécial a été la mise à jour et l'amélioration de son Réseau d'information pour le développement, pour le rendre rapidement opérationnel. Il a été reconnu que ce système devait mieux recueillir et diffuser l'information. Il a été suggéré de permettre aux gouvernements de suivre l'utilisation qui est faite de cet outil.

41. Le Groupe spécial devrait étudier l'éventualité de collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement en vue de favoriser l'investissement Sud-Sud dans le secteur privé et la promotion du développement des petites et moyennes entreprises. Une évaluation indépendante des travaux menés par le Groupe spécial était nécessaire pour identifier les domaines où des améliorations étaient possibles et un débat consacré à cette évaluation devrait être inscrit à l'ordre du jour de la seizième session du Comité de haut niveau.

42. Enfin, notant le prochain trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, des délégations ont demandé la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, afin que soient examinés en 2008 les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action. L'Argentine a généreusement proposé d'accueillir la conférence à Buenos Aires, proposition qui a reçu l'appui des délégations nationales.

Chapitre III

Débat thématique : le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

43. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 30 mai 2007.

44. Le Rapporteur du Comité de haut niveau, qui faisait fonction d'animateur du débat thématique, a présenté les six membres du groupe de discussion[8].

Premier exposé

45. Le présentateur du thème « Améliorer la coordination et la cohérence du soutien du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud » a constaté qu'à l'occasion des sommets du Sud tenus à La Havane en avril 2000 puis à Doha en juin 2005, les dirigeants des pays du Sud avaient pris d'importantes mesures laissant entrevoir leur ferme volonté d'accroître la portée et l'ampleur de la coopération Sud-Sud. Dans le Plan d'action de Doha, le Secrétaire général était notamment prié de prendre des mesures concrètes pour renforcer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud. Il fallait principalement dégager davantage de ressources financières et humaines afin que le Groupe puisse mener à bien sa mission, notamment en mobilisant des ressources en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire.

46. Les stratégies et orientations en matière de coopération mutuelle pour le développement devaient naturellement viser à trouver des solutions aux problèmes et défis auxquels se heurtaient les pays en développement les plus démunis, et qu'ils ne pouvaient surmonter seuls.

47. Le système des Nations Unies devait renforcer sa coordination et sa cohérence afin d'appuyer efficacement le programme Sud-Sud.

48. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud avait un rôle important à jouer, notamment appuyer la coopération technique dans les pays du Sud, promouvoir la coopération Sud-Sud dans les travaux de tous les fonds et programmes des Nations Unies et faciliter la coopération triangulaire entre le Nord et le Sud. Il a également été engagé à redoubler d'efforts pour s'acquitter des diverses missions lui ayant été confiées à l'issue des sommets du Groupe des 77 et d'autres conférences de haut niveau consacrés à la coopération Sud-Sud dans divers domaines.

49. Il fallait en outre appuyer les arrangements et mécanismes multilatéraux visant à favoriser la coopération Sud-Sud. À cet égard, les partenaires de développement des pays en développement et le système des Nations Unies ont été invités à soutenir généreusement le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement. Les partenaires de développement des pays en développement ont également été engagés à fournir l'appui voulu au Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation du Groupe des 77, mis en place récemment sur recommandation du deuxième Sommet du Sud.

---

[8] Les points de vue exprimés par les orateurs ne reflètent pas forcément ceux du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

50. Par conséquent, le défi à relever pour tous les partenaires du Sud ainsi que du Nord était de traduire le nouveau dynamisme du Sud en une force qui favoriserait la concrétisation d'un modèle de développement équitable et universel. Le système des Nations Unies avait décidément un rôle capital à jouer à cet égard.

Deuxième exposé

51. Le présentateur du thème « Le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » a indiqué que l'une des bases d'une meilleure coopération Sud-Sud était le partage de données d'expérience et de connaissances spécialisées. Les partenariats de coopération triangulaire, qui faisaient appel à des spécialistes des pays du Sud, avec l'appui de fonds venant du nord ou d'organisations multilatérales, pourraient être utilisés pour aider les pays se trouvant à une phase de développement moins avancée.

52. Les organismes des Nations Unies, du fait de leur action mondiale, pouvaient contribuer à l'institutionnalisation de la modalité de la coopération Sud-Sud par leurs organes régionaux. Le système pourrait consolider sa coopération, passant de projets ponctuels à une démarche plus cohérente et mieux coordonnée. En outre, il pourrait établir des méthodes de financement, par exemple le partage des coûts, avec des composantes bien définies.

53. Le système des Nations Unies pouvait encourager la participation de tous les acteurs à la conceptualisation, la formulation et le suivi des programmes, qui devaient reposer sur les besoins définis par les pays eux-mêmes. Cela aiderait à l'appropriation de ces programmes par le pays considéré et faciliterait l'achèvement des projets. L'efficacité d'un programme dépendait de ce que le pays bénéficiaire attendait précisément de ses activités, mais il fallait pour cela des indicateurs biens précis permettant des comparaisons.

54. Le PNUD et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud pourraient encourager les organismes des Nations Unies, au niveau national, à travailler en étroite collaboration avec les interlocuteurs nationaux pour la coopération Sud-Sud.

55. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud pourrait réaliser un bilan des atouts des partenaires de développement (c'est-à-dire les pays du sud les plus avancés), et recenser les besoins des pays en développement les plus pauvres pour partager avec eux l'information ainsi produite. L'échange d'informations au niveau d'une région pourrait permettre de trouver de meilleures solutions aux problèmes repérés, et notamment des problèmes à caractère transfrontière. Cela pourrait aussi encourager une plus grande participation des pays développés, du secteur privé et des organisations non gouvernementales à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

Débat général

56. Lors du débat qui a suivi les deux premiers exposés, on a fait observer que la coopération Sud-Sud devait être animée par la demande, puisqu'une stratégie de coopération animée par l'offre risquait de compromettre la viabilité des initiatives de coopération Sud-Sud. Cependant, il était parfois difficile d'apparier les besoins et les ressources. Un réseau interinstitutions partageant les connaissances et les données d'expérience serait un moyen de résoudre ce problème; un tel réseau avait déjà été mis en place à Bangkok.

Troisième exposé

57. Le présentateur du thème « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » a fait observer que l'ONUDI était chargée du développement industriel et du soutien à apporter à l'industrie manufacturière, dans les pays en développement et les pays en transition. Dans ce cadre, l'ONUDI jouait un rôle dans l'analyse, la préparation et le lancement de partenariats entre pays du sud et encourageait les échanges commerciaux et la coopération au niveau régional. L'objectif des activités de coopération Sud-Sud était de faciliter la participation effective des pays en développement à l'économie mondiale.

58. L'ONUDI créait des centres de coopération Sud-Sud dans plusieurs pays à revenu intermédiaire pour renforcer et faciliter l'échange de données d'expérience, de savoir-faire et de techniques de gestion pour développer la capacité productive du sud. Ces centres Sud-Sud étaient également amenés à promouvoir la définition et la diffusion des pratiques de référence en matière de création de richesses par la croissance industrielle. Ces centres constitueraient entre eux un réseau pour développer des programmes communs, tenant compte des avantages comparés des participants.

Quatrième exposé

59. Le présentateur du thème « Création de mécanismes efficaces de coopération Sud-Sud multilatérale » a évoqué deux bases de la structure de la coopération Sud-Sud : un forum du développement du sud et un réseau d'académies de pays du sud. Le présentateur a observé que la coopération Sud-Sud était une question complexe qui appelait une démarche interdisciplinaire et une nouvelle conception des relations Sud-Sud dans lesquelles il serait important de tirer parti des capacités Sud-Sud.

60. Comme tous les aspects du développement humain pouvaient être l'objet d'une coopération Sud-Sud, notamment la sécurité et les problèmes qui s'y rapportaient, cela créait des exigences complexes et supposait une bonne connaissance pratique de la diplomatie multilatérale. Les pays en développement avaient donc besoin de travailler étroitement avec tous les acteurs – par exemple la société civile et les milieux d'affaires – à l'élaboration d'objectifs communs.

61. Un forum des pays du sud donnerait une voix cohérente au sud et servirait de tribune reconnue pour l'élaboration de consensus. Cela pourrait être un organe assez informel mais qui fonctionnerait comme une institution parlementaire, c'est-à-dire qui aurait un pouvoir délibérant mais pas réglementaire. Un tel forum chercherait notamment à contribuer à la mise en œuvre des plans d'action adoptés par le Sommet du Groupe des 77, apporterait une impulsion à la mobilisation du financement pour la coopération, influencerait l'opinion publique en faveur d'une telle coopération et ferait progresser les programmes de coopération Sud-Sud.

62. Un réseau d'académies diplomatiques des pays du sud répondrait au besoin de création de capacités en matière de diplomatie multilatérale du développement. Cela apporterait une impulsion intellectuelle à la conduite de cette diplomatie et servirait de réseau de réflexion qui pourrait améliorer la cohérence des politiques suivies. Un tel réseau soutiendrait le système des Nations Unies sur les décisions relatives au développement.

Débat général

63. Lors du débat qui a suivi les troisième et quatrième exposés, on a fait observer que le système des Nations Unies devait aider les pays à se doter d'une capacité interne, de façon à être mieux équipés pour s'occuper des questions se posant en dehors de leurs frontières.

64. Une délégation a fait observer qu'il n'existait pas d'institutions efficaces de promotion de la coopération Sud-Sud. Alors que la création d'institutions était importante, il appartenait aux États Membres d'indiquer leurs priorités dans ce domaine. Les États Membres devaient indiquer l'importance de la participation de chaque institution multilatérale à la coopération Sud-Sud. Une autre délégation a fait observer que la coopération internationale pour le développement devrait répondre aux besoins des bénéficiaires de l'aide.

65. Il fallait cependant prendre soin de ne pas considérer la coopération Sud-Sud dans la perspective de la coopération traditionnelle. Le présentateur du thème « Le rôle de l'ONUDI dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » a indiqué que si la coopération Sud-Sud n'était pas une idée nouvelle, le nouveau modèle de l'ONUDI pour cette coopération impliquait la participation du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales.

66. Le système des Nations Unies devait poursuivre l'action qu'il menait pour renforcer la coopération Sud-Sud en réfléchissant aux moyens d'éliminer les préjugés qui s'attachaient à cette coopération, par une action de sensibilisation et par la diffusion de l'information. Le système des Nations Unies pouvait également analyser la diversité et l'innovation des actions menées entre pays en développement de façon qu'il soit possible de voir comment la coopération Sud-Sud pourrait être encore encouragée. Il importait de repérer les synergies et les complémentarités entre la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de diffuser cette information, ce qui contribuerait à faire justice de la conception erronée selon laquelle ces diverses formes de coopération se faisaient concurrence. Comme le système des Nations Unies et les pays en développement ne pouvaient pas faire grand-chose sans ressources pour faciliter les activités, le système des Nations Unies devait intensifier son effort de mobilisation de ressources pour la coopération Sud-Sud.

67. Une plus grande coopération entre les organismes des Nations Unies aiderait à renforcer la coopération Sud-Sud. Elle aiderait à mieux coordonner les efforts faits pour améliorer l'utilisation des ressources et des synergies susceptibles d'exister entre les différents organismes.

68. Une délégation a indiqué qu'il fallait également prêter attention à la façon dont le système des Nations Unies pourrait aider à mettre en œuvre les nouvelles approches de la coopération Sud-Sud, comment il pourrait utiliser ses connaissances spécialisées pour repérer les domaines prioritaires où les pays en développement pouvaient collaborer à la formulation de politiques, comment les États Membres pouvaient renforcer la capacité des entités des Nations Unies (comme le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud) pour faciliter cette coopération, et comment le système des Nations Unies pouvait mobiliser des ressources financières pour cette coopération. Elle a fait observer aussi que les politiques élaborées devaient être pratiques, orientées vers

l'action, offrir des directives macroéconomiques et aider à formuler et à communiquer l'information.

Cinquième exposé

69. Le présentateur du thème « Le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire visant à développer les liens entre l'environnement et le développement » a évoqué l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (en particulier l'objectif 7 sur la durabilité environnementale, et l'objectif 8 sur le partenariat mondial pour le développement).

70. Les Nations Unies jouaient un rôle essentiel dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et l'ONU pouvait institutionnaliser ce type de coopération. Une stratégie de coopération Sud-Sud pour l'environnement et le développement était nécessaire et devrait être dotée de mécanismes de mise en œuvre. De plus, des programmes régionaux de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement étaient nécessaires et il fallait renforcer les organisations régionales existantes. L'ONU pouvait soutenir des initiatives de diffusion de l'information et des connaissances spécialisées.

Sixième exposé

71. Le présentateur du thème « Le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au niveau du secteur privé » a déclaré que la coopération Sud-Sud était une démarche parmi d'autres, un instrument dans l'ensemble de moyens à disposition pour répondre aux problèmes de développement. S'agissant du secteur privé, la coopération Sud-Sud supposait un partage des risques, par le donateur bilatéral, avec le prêteur multilatéral, en coopération avec le gouvernement du pays.

72. Dans le cadre du système des Nations Unies, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud pouvait diffuser des pratiques de référence concernant la création de partenariats. Il pouvait également financer une étude du rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, le Groupe spécial pouvait être une source d'information chiffrée, par exemple concernant le volume des contributions versées à la coopération Sud-Sud par des pays qui n'étaient pas membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

73. Le système des Nations Unies pouvait également soutenir les principes d'une responsabilité sociale mondiale des entreprises. En outre, il pouvait passer en revue la législation et la réglementation des pays concernant le mécénat et la philanthropie privée au niveau local, afin d'encourager un financement auprès de cette source.

Débat général

74. Lors de l'examen qui a suivi les cinquième et sixième exposés, il a été réaffirmé que la coopération Sud-Sud ne se limitait pas au système des Nations Unies. On a suggéré que les Nations Unies, étant donné leur action mondiale, pouvaient aider à repérer les complémentarités et les synergies au Nord et au Sud afin de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

75. Avant de prononcer la clôture de la séance, l'animateur a évoqué la nécessité de créer de nouveaux mécanismes pour promouvoir la coopération Sud-Sud, d'instaurer une meilleure coordination entre les organismes du système des Nations Unies et d'apporter un appui accru à la mobilisation des ressources. Les bureaux du PNUD dans les différents pays devaient aider ceux-ci à développer des stratégies de coopération Sud-Sud.

Chapitre IV
Rapport du Groupe de travail

76. À sa 5e séance, le 1er juin 2007, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné le point 5 de son ordre du jour.

77. Le Président et Rapporteur du Groupe de travail et le Vice-Président du Comité ont présenté le rapport du Groupe de travail.

78. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité

79. À sa 5e séance, le 1er juin 2007, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné les points 6 et 7 de son ordre du jour.

80. À la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa seizième session (voir chap. 1, décision 15/2).

81. Par la même décision, le Comité a autorisé son président à tenir des consultations avec les représentants des États Membres afin de choisir le débat thématique pour la seizième session et à informer les États Membres de la décision prise à l'issue de ces consultations suffisamment à temps pour qu'ils puissent procéder aux préparatifs voulus.

Chapitre VI
Projet de rapport

82. À sa 5e séance, le 1er juin 2007, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné le point 8 de son ordre du jour.

83. Le Rapporteur, Raymond Landveld (Suriname), a présenté le projet de rapport du Comité.

84. Le Comité a adopté le projet de rapport et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main.

Chapitre VII
Clôture de la session

85. À la 5e séance, le 1er juin 2007, l'Administrateur associé du PNUD a fait un discours de clôture.

86. À la même séance, des discours de clôture ont également été prononcés par le Groupe des 77 et la Chine, l'Union européenne, le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud et le Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

Chapitre VIII
Questions d'organisation

A. Dates et lieu de la session

87. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a tenu sa quinzième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 mai au 1er juin 2007. Le Comité a tenu cinq séances (1re à 5e). Il a tenu également une réunion d'organisation le 8 mai 2007.

88. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux de ses précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale[9].

89. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, l'Administrateur du PNUD a convoqué la session en appliquant les dispositions habituelles en matière de procédure.

B. Participation

90. Les représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies participant au Programme des Nations Unies pour le développement ont pris part à la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Y ont également assisté les États non membres ayant une mission d'observation permanente au Siège; les commissions régionales; les institutions spécialisées, fonds et programmes et autres entités des Nations Unies; les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale; les organisations intergouvernementales ayant qualité d'observateurs; les organisations, institutions et organismes du secteur privé qui avaient été invités à assister au débat thématique; et certains particuliers qui avaient reçu une invitation spéciale à prendre part à la session en qualité d'intervenants. La liste des participants à la quinzième session figure à l'annexe I.

C. Élection des membres du Bureau

91. Les membres suivants ont été élus par acclamation :

Président :
Nassir Abdulaziz Al-Nasser (Qatar)

---

[9] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 39* et rectificatif (A/35/39 et Corr.1); ibid., *trente-sixième session, Supplément n 39* (A/36/39); ibid., *trente-huitième session, Supplément n° 39* (A/38/39); ibid., *quarantième session, Supplément n° 39* (A/40/39); ibid., *quarante-deuxième session, Supplément n° 39* (A/42/39); ibid., *quarante-quatrième session, Supplément n° 39* (A/44/39); ibid., *quarante-sixième session, Supplément n° 39* (A/46/39); ibid., *quarante-huitième session, Supplément n° 39* (A/48/39); ibid., *cinquantième session, Supplément n° 39* (A/50/39); ibid., *cinquante-deuxième session, Supplément n° 39* (A/52/39); ibid., *cinquante-quatrième session, Supplément n° 39* (A/54/39); ibid., *cinquante-sixième session, Supplément n° 39* (A/56/39); ibid., *cinquante-huitième session, Supplément n° 39* (A/58/39); et ibid., *soixantième session, Supplément n° 39* (A/60/39).

Vice-Présidents :
Isabel de Jesus da C. Godinho Manuel (Angola)
Sergei A. Rachkov (Bélarus)
Natalia Quintavalle (Italie)

Rapporteur :
Raymond Landveld (Suriname)

92. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a approuvé la recommandation faite par le Président de nommer Sergei A. Rachkov Président du Groupe de travail. Il a été ultérieurement convenu que le Président serait également le Rapporteur du Groupe de travail.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

93. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a tenu sa réunion d'organisation à New York le 8 mai 2007 pour élire les membres du Bureau de sa quinzième session et adopter l'ordre du jour et le programme de travail provisoires.

94. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté (SSC/15/L.2) et le programme de travail (SSC/15/L.3) de sa quinzième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière les 29 et 30 mai 2007 sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail, qui devait commencer ses travaux le 31 mai 2007, a été chargé de procéder à un examen de fond des points 2, 3, 4 et 5 et de faire des recommandations au Comité. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa quinzième session figure à l'annexe II.

Annexe I

Liste des participants à la quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou États participant au Programme des Nations Unies pour le développement

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Organismes, fonds et programmes des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation internationale du Travail; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation mondiale de la santé; Organisation mondiale du tourisme.

Organisations intergouvernementales

Système d'intégration de l'Amérique centrale; Organisation internationale pour les migrations; Partenaires dans le domaine de la population et du développement

Organisations non gouvernementales et autres invitées à participer en qualité d'observateurs

Chambre islamique de commerce et d'industrie; Forum de la jeunesse de la Conférence islamique pour le dialogue et la coopération.

Personnes invitées à participer en tant qu'orateur principal ou participant à la table ronde

Munir Akram (Président du Groupe des 77)

Dato' Raja Zaharaton Raja Zainal Abidin (ancien Directeur général du Groupe de la planification économique au Cabinet du Premier Ministre malaisien)

Fatou Haidara (Directrice du Groupe des programmes spéciaux à l'ONUDI)

Awni Behnam (Président de l'Institut international de l'océan)

Khaled Abu-Zeid [Directeur régional du Programme de gestion des ressources en eau du Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDRAE)]

Daniel Runde [Chef du développement des partenariats à la Société financière internationale (SFI)]

Annexe II

Liste des documents dont était saisi le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa quinzième session

Réunion d'organisation, New York, 8 mai 2007 (SSC/15/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté, y compris la liste des documents (SSC/15/L.2)

Note de l'Administrateur sur l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux (SSC/15/L.3)

Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, des nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et des décisions du Comité (SSC/15/1)

Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (SSC/15/2)

07-38606 (F) 210607 050707